



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DEMANDE D'INSCRIPTION 2025-2026 POUR LE DISPOSITIF D'ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL

EN CLASSE DE 6<sup>ÈME</sup> AU COLLÈGE LE CÈDRE

### Renseignements élève :

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : F  G

Date de Naissance et lieu de naissance : .....

Ecole fréquentée en 2024/2025 (merci d'indiquer la ville) :  
.....

Photo de  
l'élève  
à agraffer

### Renseignements des représentants légaux :

Nom du représentant légal 1 : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

N° de tel. fixe : ..... N° de portable : .....

Messagerie électronique : .....

Nom du représentant légal 2 : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....  
.....

N° de tel. fixe : ..... N° de portable : .....

Messagerie électronique : .....

### Documents obligatoires à fournir afin que la commission étudie les demandes :

- cette fiche de demande d'inscription
- les bilans périodiques du cycle 2 et du cycle 3 de l'école primaire
- le compte-rendu du Wisc (sous pli cacheté)
- si nécessaire, tout autre bilan de professionnels de la santé ou du soin (psychologue, orthophoniste, psychomotricien ...) qui peut fournir des informations complémentaires à la commission (sous pli cacheté)
- la copie éventuelle d'un PPS, PAP et/ou PPRE mis en place en 2023-2024 et/ou les années antérieures
- une lettre d'accompagnement de la famille expliquant la candidature de leur enfant.

Le dossier complet doit être déposé au collège au plus tard **le vendredi 11 avril 2025**.

La commission d'admission se réunira au collège Le Cèdre **le mardi 29 avril 2025** pour étudier l'ensemble des demandes. **A l'issue de la commission, un avis sera rendu. L'affectation en 6<sup>ème</sup> relève ensuite de la compétence de la Directrice académique (DASEN 78).**

### Membres de la commission :

- le chef d'établissement
- l'inspectrice de l'Education nationale du premier degré en charge du groupe de travail départemental des élèves à haut potentiel
- les psychologues de l'Education Nationale du pôle inclusif et de la circonscription
- le médecin de l'Education nationale
- la référente départementale en faveur des élèves à haut potentiel
- des professeurs du dispositif du collège Le Cèdre